



Location sans bail de prairies

Par **vagabond**, le **23/08/2015** à **15:00**

Bonjour,

voilà depuis 2010 je loue 2 prairies sans bail je les ai récupéré dans un sale état,j'ai donc coupées haies en récupérant plus de 40 stères de bois qui ont été remis a la propriétaire refait les clôtures ,traité contre les mauvaises herbes la totale.En fin d'année dernière en allant régler le loyer liquide imposé par la propriétaire je lui signale que je souhaite lui rendre ses biens elle me demande de les garder encore un an ce que j'accepte pour ne pas la mettre dans l'embarras et voilà que début mai je m'aperçois que l'une d'entre elle a été loué a un autre l'herbe coupée et ramassée pour en faire du foin,je lui adresse un courrier lui suggérant de faire la même chose avec la deuxième,sans réponse de sa part je me suis dit affaire classée mais il y a deux jours je reçois un recommandé avec une mise en demeure stipulant que je dois remettre la prairie en état.Quels sont mes recours et qui doit payer le constat d'huissier.

D'avance merci pour vos conseils .

Par **vagabond**, le **24/08/2015** à **16:27**

Bonjour,

personne pour me renseigner?